

Diana Nikolic s'attaque aux pièges à motards

En 2019, 45 motards se sont tués sur les routes de Wallonie. Les pilotes de ces deux roues motorisés représentaient 15 % de l'ensemble des tués au sud du pays. Il est vrai que 2019 a été une très mauvaise année de ce point de vue et que la moto reste, selon Vias, le modèle de déplacement le plus dangereux.

La députée régionale MR Diana Nikolic est sensible à la sécurité des motards, même si elle ne pratique pas la moto elle-même. Après avoir interpellé le ministre Henry (Mobilité), et reconnaissant que les motards sont bien plus pris en compte qu'avant dans les aménagements de voirie, elle estime qu'il faudrait aller beaucoup plus loin. « Sur le terrain, les motards relèvent encore de nombreux aménagements inadaptés », nous dit-elle. « Ce sont par exemple les peintures au sol, glissantes, des bouches d'égout, des structures agressives de mobilier urbain : sur la route, comme les bacs en béton (bacs à fleurs) ralentisseurs, ou aux abords des chaussées. Ce sont des bordures trop hautes ou à l'inclinaison inadaptée, ou encore des ronds-points. »

RÉSOLUTION

Diana Nikolic va donc déposer une proposition de résolution au



Diana Nikolic. © Belga

parlement wallon, avec l'appui de collègues d'autres partis. « L'objectif de la résolution est de demander au gouvernement de couler dans le béton les aménagements à prendre spécifiquement en compte pour les motards. Les recommandations et bonnes pratiques ne suffisent pas », nous dit-elle encore.

Voici ce qu'elle propose. Lors de travaux d'installation de rails de sécurité, systématiquement privilégier des lisses de protections spécifiques à la sécurité des motocyclistes. Lors de l'installation de ralentisseurs, utiliser des plateaux ne dépassant pas 10 centimètres de hauteur, une rampe d'accès de 2 mètres de long et

une pente d'accès de 5 % maximum. Lors de la construction d'îlots séparateurs, utiliser des bordures basses chanfreinées, d'en assurer une bonne visibilité, y compris la perception nocturne ; et éviter les obstacles susceptibles de bloquer brutalement un véhicule en perte de contrôle sur l'îlot central.

INVENTAIRE

La députée demande aussi « de refaire l'inventaire et de prévoir un plan de sécurisation spécifique des infrastructures routières pour agir aussi là où des (ré-)aménagements ne sont pas prévus à court terme ». Quant aux communes, responsables des routes secondaires, il faut les sensibiliser aux aménagements motocyclables mais aussi aux améliorations à apporter à leurs voiries : nids-de-poule, ornières, bordures, marquages au sol glissants...

Enfin, il faut améliorer la communication entre les coordinateurs moto du SPW, trop peu connus, et les usagers. « On pourrait envisager une application (à créer ou via les app existantes : Coyotte, Waze, etc.) pour faire remonter les problèmes ou dangers d'infrastructures », avance Diana Nikolic. 

BENOÎT JACQUEMART



La Meuse - Basse Meuse 01/09/2020, pages 14 & 15

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Meuse - Basse Meuse

